

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

SUSPENSION EMPLOYÉS EN RAISON D'UN MANQUE DE TRAVAIL POUR RAISONS ÉCONOMIQUES POUR ENTREPRISES NON ASSUJETTIES À LA TVA – CONDITIONS PRÉLIMINAIRES

À quoi sert ce formulaire?

L'instauration d'un régime de suspension employés pour manque de travail pour raisons économiques pour les entreprises non assujetties n'est possible que si les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- l'utilisation de cette mesure est prévue dans une CCT ou dans un plan d'entreprise approuvé ;
- vous pouvez démontrer qu'une des situations suivantes se présente au sein de votre entreprise :
 - une diminution du chiffre d'affaires de minimum 10 % (voir RUBRIQUE III, A);
 - un taux de chômage temporaire de minimum 10 % (voir RUBRIQUE III, B);
 - une diminution de la production ou des commandes de minimum 10 % (voir RUBRIQUE III, C);
 - ou bien vous êtes reconnue comme entreprise en difficulté par le ministre de l'Emploi, sur la base de circonstances imprévisibles qui entraînent, sur une courte période, une diminution substantielle du chiffre d'affaires, de la production ou du nombre de commandes (voir RUBRIQUE III, D).

Par ce FORMULAIRE C106A-NTVA, vous pouvez prouver que vous satisfaites aux deux conditions.

Que devez-vous faire de ce formulaire ?

Si vous faites usage d'une <u>CCT</u>, vous envoyez le formulaire complété par recommandé au service Chômage temporaire du bureau du chômage de l'ONEM compétent pour le ressort dans lequel est établi le siège social de votre entreprise, unité d'établissement ou unité technique d'exploitation.

Si vous faites usage d'un <u>plan d'entreprise</u>, vous envoyez également le formulaire complété par recommandé au directeur général de la direction générale Relations collectives de travail du SPF ETCS, rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles, accompagné du plan d'entreprise.

Le formulaire doit être envoyé <u>par recommandé</u> au plus tard 14 jours avant la première communication « suspension employés en raison d'un manque de travail » à l'ONEM.

Vous avez besoin de plus d'informations?

Pour plus d'informations, lisez la feuille info n° <u>E54</u> « Suspension employés en raison d'un manque de travail pour entreprises en difficultés – conditions préliminaires ».

Celle-ci est disponible auprès du bureau du chômage de l'ONEM ou peut être téléchargée du site Internet <u>www.onem.be</u>.



OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

SUSPENSION EMPLOYES EN RAISON D'UN MANQUE DE TRAVAIL POUR RAISONS ÉCONOMIQUES POUR ENTREPRISES NON ASSUJETTIES A LA TVA - CONDITIONS PRELIMINAIRES

Article 77/1 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, modifiée par article 15 de la loi du 05.11.2023 portant des dispositions diverses relatives au travail (M.B. 23.11.2023)

Vous trouverez dans la partie « info » les informations utiles pour compléter ce formulaire.

RUBRIQUE I – ENTREPRISE (OU PARTIE DE L'ENTREP	RISE) NON ASSUJETTIE A LA TVA				
Cette déclaration concerne une □ entité juridique □ unité d'établissement □ unité technique d'exploitation qui	Nom, forme juridique : Adresse de l'unité concernée :				
☐ fait partie d'une entité juridique					
 comprend plusieurs entités juridiques (dans ce cas, vous introduisez un formulaire par entité juridique + un formulaire sur lequel vous totalisez toutes les données de la rubrique III) 					
Cette déclaration concerne :					
□ toute l'activité de l'entité juridique □ une partie de l'activité de l'entité juridique					
Description de l'activité non assujettie à la TVA à laquelle la présente déclaration se rapporte					
Numéro d'entrepriseN° de l'unité d'établissement	Numéro d'inscription ONSS []				
(à compléter uniquement si cette communication concerne les	travailleurs d'une unité d'établissement et que vous utilisez la RUBRIQUE III B2)				
Code(s) NACE de(s) activités non assujetties à la TVA	:				
N° de la ou des commission(s) paritaire(s) compétente(s) pour les employés ⁽¹⁾ :				
N° de la ou des commission(s) paritaire(s) compétente(s) pour les ouvriers ⁽¹⁾				
Joignez un dossier qui prouve que vous remplissez les non assujetties à la TVA (cf. Rubrique III).	s conditions pour une entreprise en difficulté en ce qui concerne les activité.				
	e e-mail :				
RUBRIQUE II – CADRE DANS LEQUEL LA SUSPENSION ÉCONOMIQUES EST INSTAURÉE	N EMPLOYÉS EN RAISON D'UN MANQUE DE TRAVAIL POUR RAISONS				
La CCT mentionnée ci-dessous ou le plan d'entreprise p D'UN MANQUE DE TRAVAIL pour raisons économique Cadre applicable In a CCT n° 176 (valable du 01.07.2025 au 31.12.20					
•	rtu d'une autre convention collective ou d'un plan d'entreprise dont la				
période de validité a expiré ☐ la CCT n° 183 (valable du 01.01.2026 au 30.06.20	29)				
 ☐ Ia CCT n° 183 et précédemment approuvée en vel période de validité a expiré) ☐ CCT sectorielle enregistrée sous le n° 	rtu d'une autre convention collective ou d'un plan d'entreprise dont la/CO/(2)				
La CCT a été déposée au greffe du service Relation validité allant du/ / au	ons collectives de travail le// avec une durée de// inclus.				
□ CCT d'entreprise enregistrée sous le n°					
La CCT a été déposée au greffe du service Relation validité allant du/ / au au au plan d'entreprise approuvé déposé et enregistré so	ons collectives de travail le//avec une durée de//avec une durée de//avec une durée de//au inclus. ous le n° au greffe du service relations collectives de				
	rée allant du//auau//				

 $^2 \ Si \ plusieurs \ CCT \ s'appliquent, \ \acute{e}tant \ donn\'{e} \ que \ plusieurs \ CP \ sont \ comp\'{e}tentes, \ utilisez \ plusieurs \ formulaires.$

Version 12.11.2025 1/3 Formulaire C106A-NTVA

¹ CP qui concernent les travailleurs qui relèvent du champ d'application de la CCT ou du plan d'entreprise.

CHEZ LE CRITÈRE (A1, A2, B1, B2, C		<u>. L</u>			
E DE RÉFÉRENCE : prévue 1 ^{re} communication pour su s l'envoi de ce formulaire à l'ONEM	ıspension employés en rais	son d'un i	manque de travail po	our rais	sons économiques, qui doit être située au moins 14 jours
 Au moins 10 % de DIMIN La diminution du chiffre d'affaire comptable qui expliquent la dim 	es doit être prouvée par l'in	troductio		ntient	tous les documents ou pièces justificatives de nature
☐ A1 Trimestre de réfé	rence = dernier trimes	tre préd	cédant la date de	réfé	rence (voir exemple dans la feuille info E54).
Trimestre de référence			de référenc	ce, à	ne des deux années calendrier précédant la date savoir l'année correspondant au rence :
		<u><</u>	[0,9 * (€)] =€
		· I	•		
	stres est inférieur à ce				référence. En outre, le chiffre d'affaires de tous dants suivants le trimestre de référence dans
Trimestre de référence			☐ Trimestre o	lans	une des deux années calendrier précédant la
	£				ce, à savoir l'année correspondant
	е				éférence :
Trimestre de référence +	1	<u> </u>	[0,9 * (€)] =€ nce de l'année choisie +1 :
Tilliestie de releience 1	I		Tilliestie de R	elele	rice de l'allitee choisie +1.
	€	<			€
Trimestre de référence +	+ 2		Trimestre de re	éfére	nce de l'année choisie +2 :
	€	<			
Trimestre de référence +	+ 3		Trimestre de re	éfére	nce de l'année choisie +3 :
	€	<			€
		1	I		
Description des raisons qui	ont entrainé la diminu	ıtion du	chiffre d'affaires	:	
. Au moins 10 % de CHÔN	MAGE TEMPORAIRE	selon le	e tableau ci-après	s (voir	exemple dans la feuille info E54)
☐ B1 Les données mer	ntionnées ci-après cor	respond	dent à la déclarat	tion C	DNSS pour l'entreprise
☐ B2 Les données mer	ntionnées ci-après son nentionnée à la RUBRIC	it extrai	tes de la déclara	tion (DNSS pour l'entreprise, limitées à l'unité 5 ans, un dossier à la disposition de l'ONEM afir
Trimestre -ONSS					
nrécédant l'envoi de N	lombre global de jours our les ouvriers et les				Nombre de jours de chômage temporaire pou causes économiques à déclarer à l'ONSS ^(h)
	11 * / iours)				ioure

RUBRIQUE III - CADRE DANS LEQUEL LA SUSPENSION EMPLOYÉS EN RAISON D'UN MANQUE DE TRAVAIL POUR RAISONS

⁽g) Jours DMFA- code 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 30, 50, 51, 52, 60, 61, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76.

⁽h) Jours DMFA- code 71.

□ C .	Au moins 10 % de DIMINUTION DE LA PRODUCTION OU DES COMMANDES au 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e ou 4 ^e trimestre précédant la date de référence, par rapport au trimestre correspondant de l'une des deux années calendrier précédant la date de
	référence.
	En outre, la production/les commandes dans tous les trimestres récents doit/doivent être inférieure(s) à celle(s) des trimestres correspondants suivants le trimestre de référence de l'année choisie.
	 Pour la production, la diminution de 10 % doit avoir trait à la production totale de l'entreprise, être obtenue par une pondération en fonction de l'importance des différents produits dans le processus de production et donner lieu à une diminution en conséquence des heures de travail productives.
	 Pour les commandes, la diminution de 10 % doit avoir trait à toutes les commandes de l'entreprise, être obtenue par une pondération en fonction de l'importance des diverses commandes et donner lieu à une diminution en conséquence des heures de travail productives des travailleurs.
	La diminution de 10 % de la production/des commandes doit être prouvée par l'introduction d'un dossier qui qui contient tous les documents ou pièces justificatives de nature comptable qui expliquent la diminution exigée de la production ou des commandes.
	Description des raisons qui ont entrainé une diminution de la production ou des commandes :
□ D.	RECONNAISSANCE PAR LE MINISTRE DE L'EMPLOI, sur la base de circonstances imprévisibles qui entraînent, sur une courte période, une diminution substantielle du chiffre d'affaires, de la production ou du nombre de commandes. La diminution substantielle doit être prouvée par l'introduction d'un dossier comme prévu au point C ou par l'introduction de pièces justificatives équivalentes. (voir feuille info E54) La reconnaissance a été accordée pour la période allant du/ au/ au// inclus. (joignez une copie de la lettre qui contient la reconnaissance)
ANN	EXES (si d'application à la rubrique que vous avez complétée)
	□ Je joins un dossier contenant les preuves déclarées (voir RUBRIQUE III, A & C).
	☐ Je joins une copie de la lettre qui contient la reconnaissance du ministre de l'Emploi (cf. RUBRIQUE III, D).
SIG	NATURE
	Je m'engage à envoyer le formulaire par recommandé à l'ONEM, et si nécessaire également au SPF ETCS, au plus tard 14 jours avant la première communication « suspension employés pour manque de travail pour raisons économiques ».
	J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.
Dat	e :// Nom et signature de l'employeur ou de son délégué Cachet

Version 12.11.2025 3/3 Formulaire C106A-NTVA